

# BOIS & FORÊTS DE NORMANDIE

Bulletin du Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie  
édité en collaboration avec ses partenaires de la forêt privée normande

Directeur de la Publication M. Xavier MORVAN

Bulletin trimestriel N°137 Avril 2016

## ÉDITORIAL



En créant les Centres Régionaux de la Propriété Forestière (CRPF), des établissements publics professionnels à compétence régionale, la loi PISANI du 6 août 1963 a doté les forestiers privés d'un outil leur permettant d'assurer eux-mêmes des **missions de développement forestier**, tout en répondant aux **objectifs d'intérêt général**.

Une **gouvernance équilibrée entre profession et pouvoirs publics** était ainsi organisée pour justifier cette intervention en forêt privée. Ce dispositif fut confirmé en 2009 lors de la création de l'établissement public unique, le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), par regroupement des CRPF, de l'Institut pour le Développement Forestier (IDF) et de l'établissement public national de coordination.

C'est donc depuis plus de 50 ans que les Centres Régionaux de la Propriété Forestière travaillent au service des 3,5 millions de forestiers privés pour améliorer la gestion des 11 millions d'hectares qu'ils possèdent, soit près de 20% du territoire métropolitain.

Comme toutes les autres délégations régionales du CNPF, le CRPF de Normandie s'est toujours attaché à remplir le plus efficacement possible ses missions, à savoir :

- vous **conseiller en toute indépendance** sur la sylviculture grâce aux compétences techniques de ses agents de terrain ;
- vous **former** et vous **informer** au mieux par l'organisation de réunions de vulgarisation, l'animation du FOGEFOR, l'édition de brochures techniques et de bulletins d'information comme ce numéro du «Bois-&Forêts de Normandie» ;
- développer et **mettre à votre disposition** et celle de vos gestionnaires des **itinéraires techniques innovants** et des **outils** pour faciliter la prise de décision (typologie des peuplements, diagnostic éclaircie,...) ;

- **orienter la gestion forestière** par l'élaboration du Schéma Régional de Gestion Sylvicole et l'agrément de documents de gestion que vous lui soumettez.

La mise en œuvre opérationnelle repose sur une équipe technique et administrative motivée et compétente. Pour autant, la **légitimité professionnelle et la reconnaissance** accordées au CRPF **reposent également sur son Conseil de Centre, constitué de propriétaires forestiers élus par leurs pairs**. Ces Conseillers délibèrent sur les grandes orientations du Centre, en validant notamment les documents de gestion durable et le programme d'activités.

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2017, vous aurez l'occasion de vous prononcer à nouveau pour élire les Conseillers qui vous représenteront au sein du CRPF de Normandie. Ces élections se dérouleront par correspondance. Les électeurs sont :

- tous les propriétaires forestiers (au sens du cadastre) d'au moins 4 ha dans un même département ;
- les propriétaires forestiers de moins de 4 ha qui disposent d'un document de gestion durable en vigueur.

Une page internet vous permet de vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales : [www.cnpf.fr/elections-2017-576834.html](http://www.cnpf.fr/elections-2017-576834.html)

Les listes électorales sont également consultables au CRPF de Normandie et les **compléments peuvent y être déposés jusqu'au 30 juin 2016** (cf. coordonnées ci-contre).

Le forêt privée normande compte sur vous pour être au rendez-vous en 2017.

Le Président du CRPF de Normandie,  
Jean de SINCAÏ.

## Actualités

- > Le Châtaignier : un feuillu d'avenir en Normandie
- > Partenaires : bilan 2015 de la santé des forêts en Normandie
- > Zoom sur : la mécanisation des 1<sup>ères</sup> éclaircies feuillues
- > Brèves
- > Fiche technique n°137 : le balivage des taillis de Châtaignier



CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ  
FORESTIÈRE DE NORMANDIE

Cap Madrillet - Bât. B  
125 Avenue Edmund Halley - CS 80004  
76801 SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY  
Tél. : 02 35 12 25 80  
normandie@crpf.fr  
Site internet : [www.crpfn.fr](http://www.crpfn.fr)

Avec la participation financière de la Région



Trimestriel gratuit édité à 7300 exemplaires  
Dépôt légal 12/2016  
N°ISSN : 2490-6816

# DOSSIER

## LE CHÂTAIGNIER,

## une essence feuillue d'avenir en Normandie

*Le Châtaignier est un bois de qualité qui vient d'être récemment qualifié\* par une campagne du FCBA entre 2013 et 2015 pour son utilisation en construction. Cette démarche devrait lui ouvrir prochainement les portes du marché de la construction européenne. De plus, c'est une essence feuillue à croissance rapide (rotation de 30 à 50 ans) dont le renouvellement n'est pas trop coûteux. Pour un propriétaire, le Châtaignier peut donc représenter une réelle opportunité lorsqu'il est déjà présent mais peut également constituer une essence de plantation intéressante pour le reboisement des peuplements en impasse sylvicole...*



### La ressource normande

D'après l'étude de la ressource forestière de Normandie (CRPFN, IFN en 2008), les peuplements forestiers dont le Châtaignier est l'essence principale couvrent environ 7000 hectares (croissance moyenne 9 m<sup>3</sup>/ha/an). On le trouve aussi en mélange avec le Chêne et le Hêtre dans les taillis avec réserves. En cumulé, l'IFN en 2001 estimait la présence du Châtaignier sur environ 17000 hectares en Normandie.



### Une essence exigeante, qui n'apprécie pas les excès

Les jeunes plantations sont très sensibles à la sécheresse et à l'excès d'eau. Son aoûtement assez tardif lui fait craindre les gelées précoces (octobre/novembre). Les meilleures productions s'observent avec une pluviométrie supérieure ou égale à 900 mm/an. Le Châtaignier apprécie les sols relativement riches, profonds et drainés, avec une bonne réserve en eau.

Le Châtaignier ne tolère pas le calcaire actif dans le sol, ni les sols extrêmement acides qui impactent négativement sa croissance et sa qualité.

L'excès d'eau à moins de 60 cm de profondeur (engorgement temporaire avec des traces d'hydromorphie ou engorgement permanent) exclut la production de bois d'œuvre. De même, les argiles mal structurées et les limons tassés peu aérés sont des facteurs limitants.

Pour cette raison, lors des exploitations, les sols à Châtaignier doivent être préservés du tassement en ouvrant des cloisonnements !



Clôture



Parquet



Bardage



Charpente



© ProfessionBois

CRPFN - CRIFN © CNIF

**\*Bois qualifié :** Une essence ne peut plus être utilisée en construction par un architecte si ces qualités technologiques n'ont pas été caractérisées, c'est le principe de la qualification. Douglas, Chêne, Epicéas... sont des bois qualifiés par exemple.

Exemples d'utilisation du bois de Châtaignier



## Un bois aux multiples usages

Le bois de Châtaignier présente de bonnes propriétés mécaniques. Son bois très tannique, lui confère une résistance aux intempéries, insectes ou champignons et rend possible son utilisation en extérieur, purgé d'aubier, sans traitement chimique.

Les très belles qualités de tranchage et sciage de 1<sup>er</sup> choix permettent des usages en ameublement, menuiserie intérieure et extérieure. Les qualités plus courantes sont destinées à la fabrication de parquet, lambris et charpente. Pour les plus petites dimensions, le Châtaignier est traditionnellement utilisé en piquet. Enfin, c'est également un très bon bois de chauffage, à réserver cependant aux foyers fermés (production d'escarbilles). Il est apprécié pour la production de plaquettes forestières, bien que l'exploitation mécanisée des taillis demeure délicate.

**Les principaux critères pour du bois de qualité sont : l'absence de roulore\*, la rectitude, l'absence de noeuds noirs (importance de l'élagage des arbres d'avenir dans les plantations).**

## La roulore



Arnaud GUYON - ONF/FC © ONF

### Roulore sur Châtaignier

La roulore est l'expression de contraintes mécaniques dans le bois. C'est un décollement ou une craquelure de cerne qui rend le bois impropre au sciage et au piquet. Elle démarre du pied de l'arbre et monte jusqu'à une hauteur variable, parfois sur la totalité. Elle peut être purgée, le reste de la bille est alors utilisable. La pauvreté des sols (faible quantité d'éléments minéraux disponibles) prédispose à la roulore. Il est prouvé que les Châtaigniers ayant une croissance rapide et homogène ont moins de roulore (éclaircies régulières).

Le risque de roulore augmente avec l'âge.

**Une sylviculture dynamique avec une courte rotation (moins de 50 ans) s'impose !**



## Sylviculture dynamique exigée !

Le sylviculteur doit suivre le rythme pour limiter les contraintes mécaniques qui s'exercent dans le bois. La phase de formation est courte (environ 10 ans), ensuite des éclaircies dynamiques s'enchaînent. La récolte finale intervient entre 45 et 50 ans.

**La plantation :** Jeune, le Châtaignier doit être mis en concurrence, pour former un tronc droit et limiter la grosseur des branches. Cette formation prend fin lorsque les arbres peuvent être élagués à 6 mètres, soit quand ils atteignent au moins 12 mètres de hauteur (entre 8 à 15 ans). La plantation à faible densité (600 plants/ha = 4m x 4m) est à réserver aux reboisements avec recrû naturel (ex : repousse de taillis). Sans recrû, une densité d'au moins 1100 plants/ha est préconisée (3,5m x 2,5m). Les mélanges sont possibles. On utilisera des plants de qualité étiquette verte (provenance armoricaine CSA 101 ou parisienne CSA 102). Rappel : toute plantation de Châtaignier doit faire l'objet d'une déclaration auprès du service en charge de la protection des végétaux.

**Les éclaircies des peuplements issus de plantation :** Dès que la bille de pied est formée, on réalise la première éclaircie qui retire 35 à 45 % des tiges (selon la densité de départ et la fertilité). Suivront deux à trois éclaircies qui retireront à chaque fois 30-35% des tiges. L'objectif est d'obtenir vers 30-35 ans, environ 150 arbres à l'hectare qui poursuivront leur maturation jusqu'à la récolte finale.

**La conversion des taillis en futaie (ou balivage) :** Plusieurs critères techniques conditionnent les différentes déclinaisons de ce traitement : âge, qualité du taillis... (voir fiche technique en fin de numéro).

**La régénération naturelle par semis :** Pour renouveler des souches trop vieilles ou trop hautes, on peut favoriser le semis naturel. On procède à la coupe rase de l'ensemble du peuplement, une bonne année à fruit. La pose de clôture électrique contre le sanglier est parfois nécessaire ! L'exploitation et le débardage sont soignés pour limiter l'impact au sol. Les rejets de souche poussent au moins 4 fois plus vite que les semis. Une dévitalisation des souches peut s'avérer utile. Un dépressage vers 5 ans sera nécessaire, sans quoi le peuplement évoluera vers le taillis.



## Les ennemis du Châtaignier !

**Par ordre de virulence, ses ennemis sont :**

**Le gibier :** Plus particulièrement le Cerf qui, se nourrissant de l'écorce du Châtaignier (écorçage), provoque des défauts irrémédiables ou le Sanglier pour la régénération (consommation de châtaignes).

**L'encre :** Champignon des racines favorisé par les sols hydromorphes ou tassés. Il peut provoquer des mortalités importantes mais par taches (< 1 ha).

**Le chancre :** Champignon de l'écorce qui peut conduire à la mort des arbres par cerneage. Attention à ne pas le disséminer lors des tailles et élagages.

**Le cynips :** Guêpe encore peu présente en Normandie dont les pontes forment des galles sur les feuilles et les fruits. De fortes attaques limitent la croissance des jeunes plants et la production de Châtaignes.



## Pour conclure...

Le Châtaignier est une essence exigeante tant d'un point de vue stationnel que sylvicole. On ne rattrape pas son retard sylvicole avec le Châtaignier. Quand c'est trop tard, c'est trop tard ! Heureusement, le Châtaignier est également généreux, il se régénère bien par semis ou rejets. Il ne faut donc pas hésiter à repartir sur une nouvelle génération s'il est en station favorable. C'est aujourd'hui un des feuillus les plus rentables.

POUR EN SAVOIR



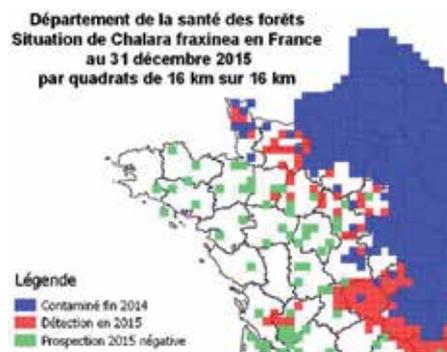
- Le Châtaignier : un arbre, un bois - 2<sup>ème</sup> édition (IDF, 2004)
- Déterminer le potentiel de son taillis de Châtaignier - Mode d'emploi (IDF, 2006)
- Impact des éclaircies tardives sur le risque de roulore - Etude (ENGREF-IDF, 2006) : <http://www.foretriveefrancaise.com/la-roulore-du-chataignier-est-mieux-cernee-208429.html>
- Site internet sur la valorisation du bois de Châtaignier : <http://www.le-chataignier.fr/>
- Rapport sur la qualification du bois de Châtaignier : <http://www.fcba.fr/actualite/une-campagne-pour-qualifier-le-chataignier>
- Fiche MFR : [http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents//chataignier\\_avril05.pdf](http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents//chataignier_avril05.pdf)

Cet article est extrait du bilan 2015 de la santé des forêts (4 pages), disponible en téléchargement sur le site Internet de la DRAAF de Normandie (<http://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/Bilan-de-sante-des-forets-en/>). Les faits sanitaires les plus fréquents ou marquants recensés en 2015 sont les suivants :

**La Chalarose du Frêne continue sa progression :** La Chalarose du Frêne continue sa progression en Normandie (voir carte ci-dessous). Les observations réalisées dans une placette de Seine-Maritime âgée de 15 ans montrent, en comparaison avec 2014, une progression des arbres fortement atteints qui passe de 19% à 51%. La mortalité évolue de 0% à 9% (dont 4% avec nécroses au collet).

Dans l'Orne, une placette comparative de 33 provenances, fait ressortir que les 4 provenances peu touchées en 2014 présentent désormais des symptômes très marqués. Aucune provenance de ce dispositif n'est indemne.

- > Le principe de précaution repose sur l'**arrêt des plantations de Frênes**. Dans les jeunes peuplements de Frêne, il ne faut plus investir en tailles/élagages et substituer l'essence si le peuplement le permet.
- > Dans les peuplements adultes, il faut poursuivre les éclaircies en récoltant les individus les plus touchés.



**La météo 2015 et ses conséquences :** 2015 est marquée par un printemps précoce caractérisé par un **fort ensoleillement qui a contrasté avec des gelées nocturnes**. 2015 est aussi marquée par de **fortes vagues de chaleur entre mi-avril et mi-juillet**. Ainsi avril 2015 s'est placé au quatrième rang des avrils les plus chauds depuis 50 ans. Des records de chaleur ont été battus entre fin juin et début juillet (30,6°C à Dieppe, 33°C à Evreux et jusqu'à 35°C sur le Perche, 40 °C à Rouen). Les **précipitations sont largement déficitaires entre mars et la mi-juillet** avec une répartition très inégale. Heureusement, le mois d'août et le mois de septembre ont été pluvieux (précipitations excédentaires de + 10 à 260 % en août) et les températures sont restées proches des normales.

L'impact sur les peuplements est pour l'instant peu visible. Néanmoins, quelques observations ont pu être faites :

- Des plantations ont subi des dégâts de gel (Seine-Maritime). **Les plantations réalisées tard en saison (avril) accusent des défauts de reprise liés au manque d'eau** (Douglas dans l'Orne).
- Quelques peuplements adultes d'Epicéas implantés en limite stationnelle montrent des dépérissements (Calvados) imputables aux sécheresses printanières.
- La processionnaire du Pin progresse dans l'Orne au Nord d'Argentan et arrive dans le Calvados près de Falaise et dans le Sud de l'Eure (dû probablement aux hivers plus doux).

- > Attention donc aux **plantations printanières trop tardives** (après début avril) qui sont risquées, d'autant plus si la fin de l'hiver et le début du printemps sont secs. Il faut à cette période utiliser des plants en motte.
- > Planter une essence (provenance) adaptée au sol et au climat de la région est un atout pour atténuer l'impact de ces à-coups climatiques.

**La Maladie des Bandes Rouges (MBR) est toujours présente sur le Pin Laricio de Corse :** Elle entraîne des chutes de croissance. En région Centre, une étude récente montre que la croissance des Pins Laricio touchés est équivalente à celle des Pins Sylvestres sains. La MBR est causée par un champignon qui s'attaque aux aiguilles en fin d'été. Elle provoque le rougissement des aiguilles atteintes en fin d'hiver puis leur chute au printemps. Les Pins les plus atteints n'ont plus que les nouvelles aiguilles de l'année, qui seront affectées en fin d'été, ...

- > Il est vivement conseillé de limiter l'installation du Pin Laricio aux stations favorables (notamment en évitant les sols lourds et hydromorphes). Les peuplements doivent être éclaircis régulièrement pour limiter le confinement favorable au champignon. On évitera de nouvelles plantations de Pins à proximité de peuplements atteints de MBR.

**Des attaques d'Orchestre du Hêtre :** A la fin du mois de mai, en forêt privée comme dans les massifs domaniaux de Saint Sever, Cerisy et Andaines, les Hêtres ont montré un feuillage à **l'aspect automnal**. Ce phénomène n'est pas dû aux gelées tardives mais à l'attaque particulièrement intense d'un petit coléoptère : **l'Orchestre du Hêtre** ou charançon sauteur du Hêtre. La dernière attaque de cette ampleur remontait à 1985. Les jeunes semis comme les peuplements adultes ont été touchés. La diminution de la surface foliaire a logiquement entraîné une baisse de croissance. Au cours de l'été, les Hêtres se sont rééquilibrés en produisant de nouvelles pousses.



Jean-Baptiste REBOUL - CRPF N © CNPF

#### Symptômes caractéristiques d'attaques d'Orchestre du Hêtre

**En dehors de la Chalarose dont la progression risque de s'amplifier et les dégâts s'intensifient, les autres problèmes sanitaires cités ici sont cycliques et ne causent pas de mortalité.**

# ZOOM SUR ...

## LA MÉCANISATION

### des premières éclaircies feuillues

Ce «Zoom sur...» propose la synthèse d'une étude menée par l'ONF et le FCBA entre 2010 et 2013 sur la faisabilité de la mécanisation des premières éclaircies feuillues (11 chantiers pilotes suivis dans des jeunes peuplements de Hêtres et de Chênes).

20 et 30 m, une partie entre 2-5 m sera inaccessible et il faudra attendre la deuxième ou troisième éclaircie pour prélever manuellement les tiges. Une solution serait d'utiliser des petites machines de bûcheronnage (1.8 à 2.3 m de large), mais moins productives, avec un passage au milieu de la bande sur un cloisonnement sylvicole.



Plantation de Chêne pédonculé pouvant prétendre à une éclaircie mécanisée

Jean-Baptiste REBOUL - CRPF N © CNPF



Tête de cisaille pour pelle hydraulique avec fonction accumulateur de tiges

Métron TIMERMANE - CRPF N © CNPF

### La problématique des premières éclaircies feuillues

Les produits commercialisables issus des deux premières coupes d'éclaircies sont du bois bûche, du bois d'industrie et du bois énergie pour la production de plaquettes.

Or, depuis une vingtaine d'années, on assiste dans plusieurs régions à une diminution de l'achat sur pied de ces coupes par les particuliers ou par les exploitants forestiers. Plusieurs raisons sont identifiées :

- > Erosion et vieillissement de la population rurale qui réalisait une grande partie de ces opérations.
- > Pénibilité du travail dans ces peuplements serrés, car souvent, les tiges coupées s'encroûtent.
- > Productivité journalière en bûcheronnage manuel très faible et rentabilité économique difficile à atteindre.

Cela aboutit à de nombreux retards d'éclaircie qui conduisent à des **peuplements instables** (hauts et de faible diamètre). Certains retards viennent aussi de ce que le peuplement n'a pas bénéficié d'un **dépressage au bon moment**.

### Premières conclusions de ces chantiers tests

Il est indispensable de prendre en compte la sensibilité des sols au tassement lors de la mécanisation. C'est pourquoi la **présence de cloisonnements d'exploitation ou leur ouverture est un préalable** à la mécanisation de ces éclaircies et à leur rentabilité/productivité. L'idéal est un entre-axe de 18 m (avec une bande ouverte de 4 m), sachant que la portée des grues est de 7-8 m. Si l'entre-axe est de plus de 30 m, un cloisonnement intermédiaire pourra être ouvert. Si l'entre axe est entre

Il faut **adapter la tête d'abattage au diamètre moyen des tiges exploitées et les porteurs d'outils et les engins débardeurs à la sensibilité des sols au tassement**, c'est ainsi que différents engins ont été testés (voir tableau en bas de page).

La **productivité des machines de bûcheronnage et des cisailles est faible** (4.1 m<sup>3</sup>/heure machine en moyenne), en raison du faible volume unitaire et de la nécessité de préserver les tiges restantes. La productivité baisse, soit **si la densité totale des tiges** augmente, soit si les tiges sont façonnées sur place (plus grande productivité machine lors de l'exploitation d'arbres entiers). Dans ce dernier cas, le temps de débardage (circulation plus aisée avec des produits non en vrac) est diminué.

La gamme de productivité des porteurs varie (2.7 à 20 m<sup>3</sup>/heure machine) principalement en fonction de la charge utile des porteurs, mais aussi en fonction de la **distance de débardage**.

Les blessures sur les arbres restant (moins de 15 % de tiges touchées pour 10 chantiers) sont d'autant plus faibles que les **pilotes sont habiles et sensibilisés à la préservation des tiges à conserver**.

Pour **que l'opération devienne rentable** pour l'exploitant, il faut mobiliser un volume minimal d'environ 47 m<sup>3</sup>/ha (volume réel mobilisé). Il ressort de cette étude que les coûts techniques d'exploitation les plus faibles sont obtenus avec les **pelles hydrauliques et des porteurs à capacité de charge utile moyenne, avec un système d'exploitation en arbres entiers**.

L'exploitation en arbres entiers demande une **infrastructure adéquate avec une desserte et des places de dépôts assez larges** et assez longues. L'impact sur la fertilité des sols peut être non négligeable, car plus de menus bois sont exportés.

Engins de bûcheronnage	Outils de bûcheronnage	Engins de débardage
<ul style="list-style-type: none"><li>• Petite machine de bûcheronnage 4 roues (4,1 T)</li><li>• Moyennes machines de bûcheronnage 4-6 roues (10 T à 17 T)</li><li>• Pelle hydraulique (16,6 T)</li><li>• Petit combi (coupe et débarde en même temps, 4,9 T)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Tête de bûcheronnage (coupe, ébranche et façonne)</li><li>• Tête de cisaille pour pelle hydraulique (coupe uniquement, avec parfois une fonction accumulateur)</li><li>• Grappin découpeur pour petite machine de bûcheronnage ou combi (coupe uniquement)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Porteur 8 roues à faible charge utile</li><li>• Porteur 8 roues à charge utile moyenne</li><li>• Porteur sur chenilles souples à moyenne charge utile</li></ul>

## DEUX NOUVELLES ARRIVÉES

### au CRPF de Normandie pour les projets ADEME DYNAMIC BOIS



Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt DYNAMIC BOIS lancé en 2015 par l'ADEME, deux projets ont été retenus en Normandie et entrent maintenant dans leur phase opérationnelle.

Les deux projets visent à améliorer la mobilisation du bois en permettant l'amélioration des peuplements (aides) : mise en place de cloisonnements d'exploitation, éclaircies dans les peuplements capitalisés et transformation des peuplements pauvres, animation pour du regroupement.

**Le projet PRIM@BOIS**, concernant les territoires du Pays d'Auge, du Pays d'Ouche, du Pays d'Argentan et de la campagne de Caen sera animé par Erwan LE NEZET (erwan.lenezet@crpf.fr - 06.79.45.33.25).

**Pour le projet AMIBOIS**, porté par Métropole Rouen Normandie sur son territoire de compétence, votre interlocutrice sera Anne Pernelle DUC (anne-pernelle.duc@crpf.fr - 06.59.67.01.65).

## CERTIPHYTO

Depuis novembre 2015, le certificat « Certiphyto » est nécessaire pour acheter et appliquer tout produit phytopharmaceutique en forêt. Le certificat peut être obtenu après une formation spécifique, assurée par un organisme habilité.

Pour l'utilisation en exploitation agricole (y compris sur une propriété forestière), il existe un certificat appelé CERTIPHYTO (formation de 2 jours). Pour les forestiers, le certificat « décideur en exploitation agricole » permet d'acheter, d'utiliser les produits professionnels et d'organiser cette utilisation pour son propre compte (phytocides, répulsifs, herbicides, ...)

Si vous désirez suivre cette formation, vous pouvez contacter vos syndicats qui se sont chargés pour les dernières sessions de l'organisation de ces formations :

**> Syndicat Calvados-Manche :**

☎ : 02 31 47 22 47 ; @ : sfp14-50@orange.fr

**> Syndicat Orne :**

☎ : 02 33 34 98 94 ; @ : spfso@aol.com

**> Syndicat de la Seine-Maritime :**

☎ : 02 32.80.83.33 ; @ : syndicat-76@foretpriveefrancaise.com

**> Syndicat de l'Eure :**

☎ : 02 35 59 79 34 ; @ : syndicat-27@foretpriveefrancaise.com

## AGENDA PREVISIONNEL 2016 DU FORESTIER NORMAND

N°	Date	D*	Organisme organisateur	Sujet	Lieu	Dép.
1	vendredi 4 mars 2016	A	CRPF	Gestion d'une petite propriété	Guichainville (27930)	27
2	samedi 5 mars 2016	J	CETEF Haute-Normandie	Assemblée générale et thème annuel sur l'expérimentation	Haute-Normandie	27-76
3	jeudi 10 mars 2016	A	PROFESSIONSBOIS	Colloque de Bayeux : «Les forces de la filière face aux changements climatiques»	Bayeux (14400)	14
4	vendredi 11 mars 2016	J	CETEF Normandie-Sud	Assemblée générale Expérimentation sur les techniques de dégagements alternatives aux herbicides	Saint-Gatien des-Bois (14130)	14
5	vendredi 18 mars 2016	A	CRPF	Renouvellement du Chêne	Saint-Maurice-les-Charencey (61190)	61
6	samedi 2 avril 2016	J	SPFS 61	Assemblée générale	Orne	61
7	samedi 2 avril 2016	J	CETEF Haute-Normandie	Compte rendu voyage CETEF 2015	Normandie	
8	vendredi 8 avril 2016	A	SFP 27	Assemblée générale	Eure	27
9	samedi 9 avril 2016	J	SFP 14-50	Assemblée générale	Calvados	14
10	vendredi 15 avril 2016	A	CRPF	Gestion du Châtaignier	Reuilley (27930)	27
11	samedi 23 avril 2016	J	SFP 76	Assemblée générale	Seine-Maritime	76
12	samedi 21 mai 2016	J	CETEF Haute-Normandie	Expérimentation forestière	Haute-Normandie	27-76
13	vendredi 3 juin 2016	J	CETEF Normandie-Sud	Génétique des peuplements	Carrouges (61320)	61
14	vendredi 3 juin 2016	A	CRPF- FDC76	Equilibre forêt gibier	Seine-Maritime	76
15	vendredi 24 juin 2016	A	CRPF	Eclaircies	Gacé (61230)	61
16	samedi 10 septembre 2016	J	CETEF Haute-Normandie	Expérimentation forestière	Haute-Normandie	27-76
17	vendredi 23 septembre 2016	J	CRPF et Professionsbois	Douglas : «Du plant à la planche»	Le Grais (61600)	61
18	vendredi 14 octobre 2016	J	CETEF Normandie-Sud	Autogestion d'une propriété familiale	Sud-Manche	50
19	vendredi 25 novembre 2016	J	CETEF Normandie-Sud	Suivi de gestion (SYLVAMAP)	Nord-Manche	50

\*1: j: journée; A: après-midi

Les lieux et dates des réunions non connus à ce jour seront précisés en temps utile.

Les précisions sur les réunions de vulgarisation (lieu, date et thème) sont mises régulièrement à jour sur le site internet du CRPF de Normandie (www.crpf.fr)

**Réunions CRPF : elles sont gratuites et accessibles à tous.**

**Assemblées générales de Coopératives et de Syndicats de Forestiers Privés (SFP) : les adhérents sont invités par courrier.**

**CETEF : chaque CETEF convie ses membres. Mais si vous êtes intéressé(e), n'hésitez pas à vous inscrire ponctuellement pour une réunion.**